

24-09-2026-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANMÉRIN
LE 24 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En exercice	Qui ont délibéré
13	15	15

Date de la Convocation

18 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et vingt-quatre septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Carole BONNIEC.

Présents : Carole BONNIEC, Fabrice BOURLIER, Virginie LE ROLLAND, Alain DÉNES, Bernard LE COADOU, Christelle ÉON, Alan RAISON, Hélène NG KON TIA, Morgane GUÉGOU, Gildas LE MORVAN, Caroline JORAND, Thierry HELLEGOUARC'H, Marie Angélique LE JEUNE,

Excusés : Karine THOMAS (procuration à Virginie LE ROLLAND), Jean-Noël LE HÉNAFF (procuration à Alain DENES)

Secrétaire de séance : Thierry HELLEGOUARC'H

Décision modificative n°1

Madame la maire fait part de la nécessité de prendre une décision modificative concernant le budget 2026. Il convient de prévoir des crédits en dépenses et en recettes d'investissement concernant des opérations patrimoniales. En effet, des études ont été faites en 2022 et 2024 pour l'aménagement du bourg. Les frais d'études sont payés en dépenses d'investissement (au compte 203) dans l'année en cours et si elles sont suivies de travaux il convient de les intégrer aux travaux qui ont été réalisés par la suite.

Cette bascule se fait par une écriture en dépenses et en recettes d'investissement

Dépenses d'investissement : + 2 113.50 € au 2158

Recettes d'investissement : + 2 113.50 € au 203

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le secrétaire

Thierry HELLEGOUARC'H

La Maire

Carole BONNIEC

Acte rendu exécutoire après transmission
en Préfecture le 25 septembre 2026.
Affiché le 25 septembre 2026

